

Lutte contre des PEE dans un complexe de milieux humides de Fossambault-sur-le-Lac

Québec, le 30 août 2023 – La Fondation de la faune du Québec est fière de contribuer au projet *Lutte contre des PEE dans un complexe humide à forte valeur écologique (phase 2)*. Ce projet de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) est réalisé dans le cadre du [Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes](#) rendu possible grâce à une aide financière du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Les milieux humides jouent un rôle essentiel au maintien de la vie sur terre en rendant de nombreux services écologiques. Très riche en biodiversité, ces milieux font face à de nombreuses menaces qui les fragilisent. Parmi ces menaces, l'envahissement par des plantes exotiques envahissantes (PEE) est des plus préoccupant.

Situé à Fossambault-sur-le-Lac dans la MRC de La Jacques-Cartier, le complexe de milieux humides en question est composé de tourbières et d'un marécage. D'une superficie de 73,36 ha, la valeur écologique de cet écosystème est très élevée. En effet, on y trouve 35 espèces animales et près de 130 espèces végétales, dont une espèce vulnérable (utriculaire à scapes géminées) et une espèce menacée (listère du Sud). Or, la présence de PEE, dont le roseau commun exotique (*Phragmites australis*) et la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), y est confirmée et menace l'intégrité écologique de ce complexe.

Afin de préserver ce complexe de milieux humides, la CBJC a, dans un premier temps, caractérisé les PEE qui y sont présentes et réalisé une cartographie détaillée de la localisation des colonies. Par la suite, en 2022, l'organisme a réalisé une première année d'intervention qui ciblait quatre colonies majeures de roseau commun et deux colonies de renouée du Japon. Le projet actuel (phase 2) vise à réaliser des interventions auprès de nouvelles colonies de PEE, soit onze colonies de roseau commun et cinq colonies de renouée du Japon.

Plusieurs méthodes de lutte et de contrôle seront employées en fonction des caractéristiques spécifiques des colonies. Ainsi, pour le roseau commun, on parle surtout d'actions de fauchage des plants suivi de bâchage (application de géomembrane). De plus, une barrière végétale sera plantée en périphérie des zones de bâchage afin de limiter la propagation du roseau. Pour certaines colonies, la CBJC procèdera à de l'excavation manuelle. Pour les colonies de renouée du Japon, les plants seront excavés, coupés et/ou bâchés, selon le contexte de l'envahissement.

« Afin de protéger la biodiversité de ce complexe de milieux humides, il est nécessaire de contrer l'envahissement des PEE. Le projet de CBJC est important afin de minimiser l'impact des PEE sur l'intégrité écologique de cet important milieu naturel », mentionne Raphaël Dubé, gestionnaire de programmes à la Fondation de la faune du Québec.

« Les interventions qui ont lieu ici seront sans aucun doute bénéfiques pour l'habitat des espèces floristiques et fauniques. C'est un milieu humide particulièrement important au niveau écologique, mais également pour la municipalité de Fossambault-sur-le-Lac qui prend à cœur la santé de son écosystème, entre autres, en s'impliquant dans le financement du projet », ajoute Esther Carle-Pruneau, responsable de projets à la CBJC.

Rappelons que le [Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes](#) offre une aide financière aux initiatives visant à limiter l'introduction et la propagation des plantes exotiques envahissantes en favorisant leur gestion durable pour protéger la biodiversité, l'intégrité des habitats fauniques et floristiques ainsi que le

maintien ou le retour des fonctions écologiques des milieux naturels.

— 30 —

La [Fondation de la faune du Québec](#) a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, de milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant ainsi un véritable mouvement faunique.

Informations :

M^{me} Mylène Bergeron

Directrice des communications et de la collecte de fonds

Fondation de la faune du Québec

418 644-7926, poste 135

418 575-5728

mylene.bergeron@fondationdelafaune.qc.ca